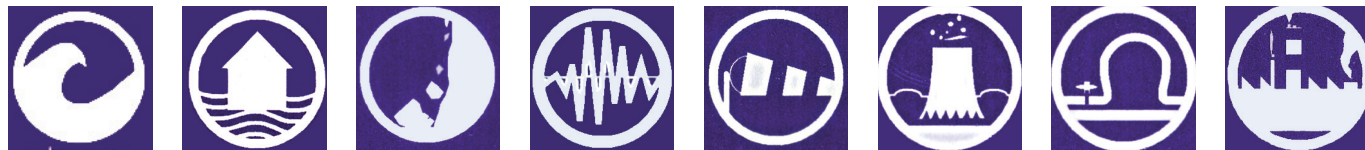


DICRIM

Document d'Information Communal sur les

RISQUES MAJEURS



VILLE DE BEAUVOIR SUR MER

DOCUMENT
À
CONSERVER

Edito du Maire

Mes chers concitoyens,



Le département de la Vendée et la ville de Beauvoir sur Mer ont connu de nombreux aléas climatiques, notamment avec les tempêtes de décembre 1999 et Xynthia en 2010. Si aucune victime n'a été à déplorer sur notre commune, il est nécessaire de se montrer prudent et d'améliorer la sécurité de tous les belvérons.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), exclusivement édité dans un souci d'information et de prévention, recense les risques naturels et technologiques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée.

Vous y trouverez les informations utiles afin de faire face à la survenue d'un risque majeur identifié sur la commune, ainsi que les bons réflexes à tenir.

Afin que la réactivité soit au rendez-vous en cas de danger avéré, je vous encourage à lire attentivement ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), à en expliquer le contenu à vos enfants, et surtout à le conserver dans un endroit facilement accessible.

Par ailleurs, pour permettre une bonne communication en cas de crise et assurer une meilleure prise en charge de ses conséquences, je vous invite, le cas échéant, à nous transmettre vos nouvelles coordonnées téléphoniques.

La sécurité est l'affaire de tous, soyons prêts à anticiper les risques naturels et technologiques.

Le Maire,
Jean-Yves BILLON

Qu'est-ce qu'une alerte ?

En cas d'évènement grave, l'État et le Maire de la commune donnent l'alerte, par différents moyens :

- la radio, la télé, ou tout autre moyen
- messages sur les panneaux lumineux
- SMS ou appel téléphonique aux habitants
- sirènes
- messages diffusés par des véhicules sonorisés



Signal national d'alerte :



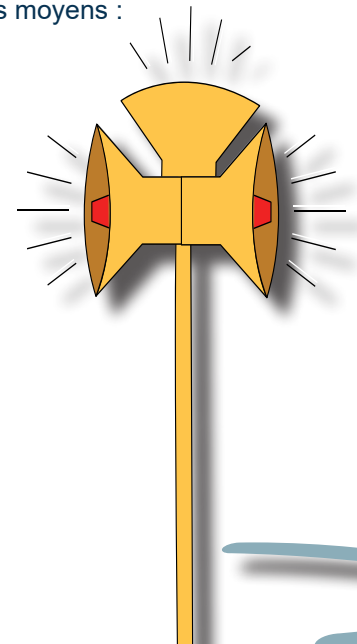
Il s'agit d'un signal sonore «montant» et «descendant» pendant une minute, émis au moins 3 fois à courts intervalles de 5 secondes



Signal national de fin d'alerte :

son continu sur 30 secondes

Il s'agit d'un signal sonore continu de 30 secondes





Risque vagues - submersion

Depuis la tempête Xynthia, Météo France a développé un dispositif de vigilance météorologique «vagues - submersion». Le risque de fortes vagues est ainsi anticipé, et est indiqué sur la carte de vigilance météorologique de météo France publiée deux fois par jour.

Vigilance orange

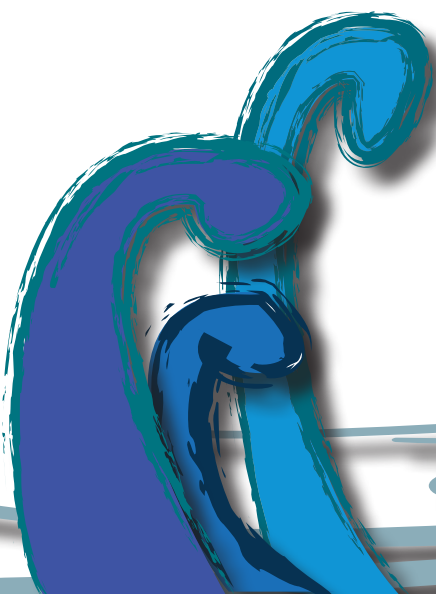
Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.

- ⇒ Évitez de circuler en bord de mer, à pied ou en voiture
- ⇒ Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs
- ⇒ Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer
- ⇒ Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés
- ⇒ Prévoyez des vivres et du matériel de secours
- ⇒ Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

- ⇒ Ne circulez pas en bord de mer, à pied ou en voiture
- ⇒ Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade
- ⇒ Fermez toutes les portes et les fenêtres, ainsi que les volets en front de mer
- ⇒ Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés
- ⇒ Prévoyez des vivres et du matériel de secours
- ⇒ Surveillez la montée des eaux et tenez-vous prêt à monter à l'étage ou sur le toit
- ⇒ Tenez-vous informé auprès des autorités communales ou préfectorales et préparez-vous, si nécessaire et sur leur ordre, à évacuer vos habitations



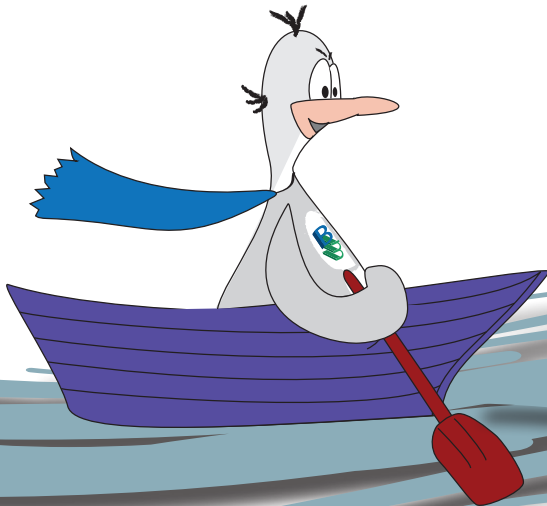


Risque d'inondation maritime

L'inondation maritime est une inondation temporaire de la zone côtière sous l'effet des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères (fort coefficient).

Ces phénomènes ont déjà été recensés lors de l'ouragan du 16 novembre 1940, lors de la tempête de décembre 1999, et lors de la tempête Xynthia de février 2010.

A Beauvoir sur Mer, l'inondation maritime peut être due à la rupture de digues ou d'ouvrages de protection ou à leur franchissement exceptionnel par des «paquets de mer».



Consignes de sécurité :



AVANT :

- ⇒ **Tenez-vous informé** des risques
- ⇒ **Bouchez les ouvertures** basses du domicile
- ⇒ **Mettez en hauteur** les meubles, objets, matières et produits, et vos documents importants
- ⇒ **Identifiez** le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt de gaz
- ⇒ **Garez** les véhicules hors zone inondable et sous sol
- ⇒ **Rentrez les animaux**

PENDANT :

- ⇒ **Informez-vous** de la montée des eaux
- ⇒ **Allez sur les points hauts** préalablement repérés (étages des maisons)
- ⇒ **Soyez prêt à évacuer** votre domicile
- ⇒ **Suivez les consignes** des services de sécurité ou des services municipaux
- ⇒ **Ne traversez pas une zone inondée** (risque d'aspiration et de noyade)

APRÈS :

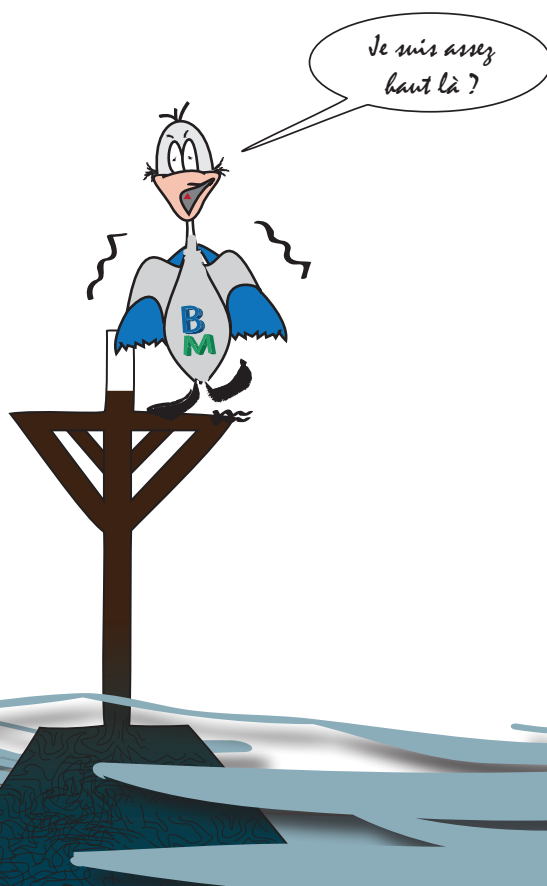
- ⇒ **Aérez, chauffez** dès que possible
- ⇒ **Désinfectez** à l'eau de javel
- ⇒ **Ne rétablissez le courant électrique** que si l'installation est sèche

Risque d'inondation terrestre

L'inondation terrestre est une submersion rapide ou lente d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables.

Elle peut se traduire par :

- Un débordement d'un cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, ou une stagnation des eaux pluviales
- Des pluies torrentielles suite à un orage
- Un ruissellement en secteur urbain



Consignes de sécurité :

AVANT :

- ⇒ **Mettez en hauteur** les meubles, objets, matières et produits, et vos documents importants
- ⇒ **Identifiez** le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt de gaz
- ⇒ **Bouchez les ouvertures** basses du domicile
- ⇒ **Garez** les véhicules hors zone inondable et sous sol
- ⇒ **Rentrez les animaux**

PENDANT :

- ⇒ **Informez-vous** de la montée des eaux
- ⇒ **Allez sur les points hauts** préalablement repérés (étages des maisons)
- ⇒ **Soyez prêt à évacuer** votre domicile
- ⇒ **Suivez les consignes** des services de sécurité ou des services municipaux
- ⇒ **Ne traversez pas une zone inondée** (risque d'aspiration et de noyade)

APRÈS :

- ⇒ Aérez, chauffez dès que possible
- ⇒ Désinfectez à l'eau de javel
- ⇒ Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche



Risque de mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous sol, en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion par l'action de l'eau ou de l'homme.

A Beauvoir sur Mer, il existe des mouvements dûs à la sécheresse, des mouvements dûs à l'érosion du littoral, et à la nature du sol.



Consignes de sécurité :

AVANT :

⇒ **Informez-vous** des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT :

⇒ **Éloignez-vous** de la brèche, ne revenez pas sur vos pas
⇒ **N'entrez pas** dans un bâtiment endommagé ou susceptible de s'effondrer

APRÈS :

⇒ Informez les autorités (Mairie, Gendarmerie, Pompiers)
⇒ Évaluez les dégâts et les dangers



Risque sismique

Un **séisme** ou **tremblement de terre** correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

*N'oubliez pas que la terre peut trembler
à Beauvoir sur Mer (zone de sismicité 3 modérée)*

Consignes de sécurité :

AVANT :

- ⇒ **Repérez** les points de coupure de gaz, eau, électricité
- ⇒ **Préparez** un plan de groupement familial

PENDANT LA PREMIÈRE SECOUSSE:

- ⇒ **A l'intérieur** : mettez-vous près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- ⇒ **A l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminée, ponts, toitures, arbres)
- ⇒ **En voiture** : arrêtez vous et ne descendez pas avant la fin de la secousse
- ⇒ **Dans tous les cas** : protégez-vous la tête avec les bras, et n'allumez pas de flamme

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE :

- ⇒ **Évacuez** le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses
- ⇒ **Ne prenez pas l'ascenseur**
- ⇒ **Coupez l'eau, le gaz, et l'électricité**
- ⇒ **Éloignez-vous** de tout ce qui peut s'effondrer et ne pénétrez jamais dans une maison endommagée
- ⇒ **Évitez les zones côtières**, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz de marée
- ⇒ **N'allez pas chercher les enfants** à l'école (ils sont pris en charge)
- ⇒ **Ne touchez pas les câbles** tombés à terre ou à proximité du sol
- ⇒ Si vous êtes bloqué sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation)
- ⇒ **Écoutez la radio**





Risques de tempêtes et d'orages

ALERTE ORANGE

Consignes de sécurité :

AVANT LA TEMPÊTE :

- ⇒ **Écoutez les messages météo** diffusés par les radios et les télévisions
- ⇒ **Mettez à l'abri** ou arrimez les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (matériaux, jeux et meubles de jardin...)
- ⇒ **Limitez vos déplacements**, éloignez-vous des lieux à risque
- ⇒ **Rentrez les animaux**

PENDANT LA TEMPÊTE :

- ⇒ **Fermez portes et fenêtres**
- ⇒ **Prohibez** les travaux en hauteur ou sur toiture

APRÈS LA TEMPÊTE :

- ⇒ **Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol**
- ⇒ **Signalez** aux autorités les dangers consécutifs à la tempête (chute ou risque de chute d'arbres, de câbles, d'objets, de bâtiments, ...)
- ⇒ Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture,...)
- ⇒ **Limitez vos appels téléphoniques** (risque de réseaux saturés ou endommagés)



ALERTE ROUGE

Consignes de sécurité :

AVANT LA TEMPÊTE :

- ⇒ **Écoutez les messages météo** diffusés par les radios et les télévisions
- ⇒ **Mettez à l'abri** ou arrimez les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (échafaudages, matériaux, meubles de jardin,...)
- ⇒ **Rentrez les animaux**
- ⇒ N'utilisez pas d'engins nautiques en mer
- ⇒ **Évitez les déplacements**, éloignez-vous des lieux à risque (falaises, bord de mer, sentier côtier, zones boisées)
- ⇒ Fermez portes, fenêtres et volets
- ⇒ Arrêtez les chantiers, regroupez le personnel à l'abri et mettez les grues «en girouette»

PENDANT LA TEMPÊTE :

- ⇒ **Gagnez un abri** en dur et n'en sortez pas
- ⇒ **Prohibez** tout comportement à risque (travaux en hauteur ou sur toiture)
- ⇒ **Ne vous déplacez ni à pied ni en véhicule**
- ⇒ Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

APRÈS LA TEMPÊTE :

- ⇒ **Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol**
- ⇒ **Signalez** aux autorités les dangers consécutifs à la tempête (chute ou risque de chute d'arbres, de câbles, d'objets, de bâtiments, ...)
- ⇒ Ne prenez pas de risques inconsidérés (réparation de toiture,...)
- ⇒ **Limitez vos appels téléphoniques** (risque de réseaux saturés ou endommagés)

Les alertes météorologiques

Risque de grand froid

Mesures de précaution en cas d'alerte :

- ⇒ **Informez-vous** des messages météo
- ⇒ Pour sortir ou vous déplacer, veillez à un **habillement chaud** (imperméable au vent et à la neige)
- ⇒ Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes
- ⇒ Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide
- ⇒ **Évitez les déplacements** en voiture en cas de neige ou de verglas
- ⇒ **Ne surchauffez pas** les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au monoxyde de carbone est fréquente et peut être mortelle
- ⇒ **Ne sortez pas un nourrisson** de moins de trois mois en cas d'alerte importante sauf nécessité impérieuse
- ⇒ Si vous êtes en présence d'une personne sans abri, composer le **115**



Risque de

Les canicules et fortes chaleurs sont caractérisées lorsqu'il fait très chaud, lorsque la nuit la température ne descend pas, ou très peu et lorsque cela dure plusieurs jours.

Les personnes encourent des risques lorsqu'elles sont exposées à des chaleurs extrêmes :

- Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. La température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40° avec altération de la conscience).
- En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

Plusieurs populations sont considérées «à risque» :

- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les nourrissons et les enfants, notamment de moins de 4 ans
- les travailleurs manuels, travaillant à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.



canicule

D'autres personnes sont également susceptibles de souffrir en période de canicule :

- les personnes confinées au lit ou au fauteuil
- les personnes souffrant de troubles mentaux (démences), de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de pertes d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne
- les personnes sous traitement médicamenteux ou prenant certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur
- les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur
- les personnes en situation de grande précarité.

Les trois niveaux de vigilance du plan national canicule 2010 :

• **Niveau 1 : «veille saisonnière»**, activé du 1^{er} juin au 31 août avec en particulier la mise en service d'une plate-forme téléphonique **«Canicule Info service» au 0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe de 9h à 19h). Ce niveau correspond également à l'installation du dispositif de veille biométéorologique, assuré par Météo-France et par l'Institut de veille sanitaire (INVS), afin de détecter au mieux la survenue d'une éventuelle canicule.



• **Niveau 2 : «mise en garde et actions» (MIGA)**, déclenché par les préfets de département concernés lorsque les conditions météorologiques l'exigent. Les communes peuvent faire intervenir des associations et organismes pour contacter les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile. Des points de distribution d'eau sont installés, les horaires des piscines municipales sont étendus...

• **Niveau 3 : «mobilisation maximale»**, déclenché sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par d'autres facteurs (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...).





Risques technologiques et industriels

Les risques industriels à Beauvoir sur Mer

Aucun établissement industriel SEVESO n'est répertorié sur la commune de Beauvoir sur Mer. Le site SEVESO le plus proche est sur la commune de Fougeré. Néanmoins, des entreprises belvérites stockent des produits et sont soumises à autorisation, par exemple les stations services, la carrosserie, ou encore le pressing.

Le risque nucléaire

La centrale nucléaire la plus proche de Beauvoir sur Mer est située à Chinon (Indre-et-Loire), il est judicieux de rappeler les principales consignes de sécurité en cas d'accident nucléaire au niveau régional, national, voire international (Tchernobyl 1986).

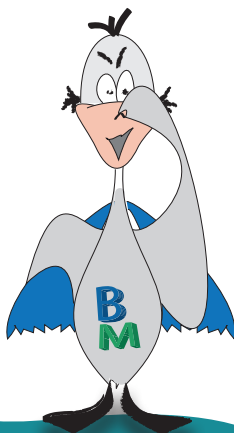
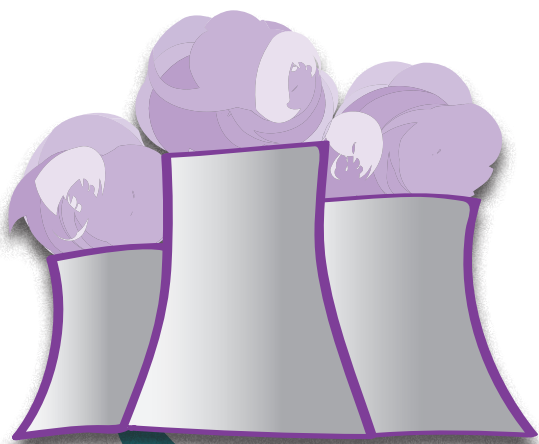
Le cas du Transport de Matières Dangereuses (TMD) :

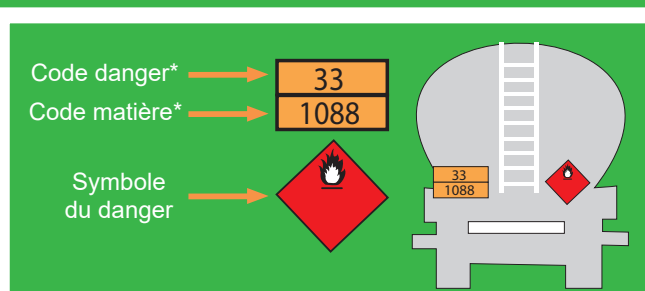
Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par mélange de produits, libération brutale de gaz et risque de traumatismes directs par l'onde de choc
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec risque de brûlure et d'asphyxie
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau ou le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact (possibilité d'association).





Consignes de sécurité

Si vous êtes témoin d'un accident :

⇒ **Balisez les lieux** pour éviter un «sur-accident», avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes à proximité

⇒ **Donnez l'alerte** (Sapeurs Pompiers et Gendarmerie), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, et, si les circonstances le permettent, le numéro du **code danger*** et du **code matière***

⇒ Après avoir passé l'alerte, **libérez les lignes** pour les secours

⇒ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie, et **éloignez-vous** rapidement

⇒ **Ne fumez pas**, pas de flamme ni d'étincelle

⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

En cas de fuite de produits :

⇒ **Ne touchez pas le produit** (lavez-vous les mains en cas d'irritation et changez-vous)

⇒ Si un nuage toxique vient vers vous : **fuyez selon un axe perpendiculaire au vent**

⇒ **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment, ou quittez rapidement la zone. Confinez-vous. Éteignez les VMC.



Les équipements et bons réflexes du quotidien

*Lorsque le risque se manifeste, il est souvent trop tard pour les équipements utiles. Alors, pour ne pas être pris au dépourvu, équipez-vous dès maintenant et préparez **un sac à dos de sécurité**.*

Le pack sécurité à préparer chez soi

Radio à piles - Lampe de poche - Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes...) - Nourriture et eau potable - Couvertures - Vêtements de rechange - Papiers personnels - Médicaments et notamment les traitements quotidiens...



Les bons réflexes du quotidien

Informez-vous - Soyez vigilants - Écoutez la radio

Des informations à ne pas oublier

Les risques majeurs se définissent comme des phénomènes naturels ou technologiques qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

Leur fréquence ou leur probabilité est si faible qu'on serait tenté de les oublier.

C'est la raison pour laquelle ce document est important. L'information préventive qu'il comporte est justement destinée à permettre à chacun de faire face le plus efficacement possible à une situation de crise.

Les points de rassemblement :

Le Plan Communal de Sauvegarde, consultable en Mairie et sur le site internet de la mairie, précise que les personnes sinistrées seront accueillies dans la **salle polyvalente** située Chemin du Petit Cornoir.



Pour en savoir plus

DOCUMENT
À
CONSERVER

Les numéros utiles :

- **Mairie de Beauvoir sur Mer**

Place de l'Hôtel de ville
85230 BEAUVOIR SUR MER
Tél : 02.51.68.70.32
Fax : 02.51.68.03.56
www.mairie-beauvoirsurmer.fr

- **Sapeurs-Pompiers : 18**

• **Appel d'urgence européen**
112 (à partir d'un portable)

- **Gendarmerie : 17**

- **SAMU : 15**

- **Météo France :**

Tél : 0 890.71.14.15
www.meteo.fr

- **Préfecture de la Vendée :**

Tél : 02.51.36.70.85
www.vendee.gouv.fr

- **Portail interministériel
de prévention des risques majeurs**

www.gouvernement.fr/risques

- **Urgence sécurité gaz :**

0 800.47.33.33

- **Urgence dépannage électricité**

09.72.67.50.85

Les fréquences radio :

- Alouette 103.2 MHz
- Nov FM 93.1 MHz
- France Inter 87.6 MHz
- France Bleu 101.6 MHz

Alerte SMS et téléphone
Pensez à vous inscrire sur la
liste d'alerte SMS et téléphone,
en Mairie de Beauvoir sur Mer.

